



BULLETIN INDIVIDUEL DE SOUSCRIPTION N°2

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

NON DIRIGEANT / ENSEIGNANT

(Adhésion facultative)

Chers Pratiquants,

Nous avons mis en place avec la FFAB une assurance Complémentaire Licence réservée aux licenciés détenteurs d'une licence FFAB, qui intervient en complément de celle-ci et qui donne des garanties supplémentaires comme détaillées ci-dessous :

Les garanties du contrat complémentaire non dirigeant / enseignant :

. La garantie Individuelle-Accident :

Nous garantissons le paiement de prestations forfaitaires en cas d'accident corporel dont vous seriez victime au cours des activités assurées, en cas de décès, d'invalidité ou d'arrêt de travail (voir tableau selon les options).

. La garantie Indemnité Journalière :

En cas d'incapacité temporaire, nous versons le montant de l'indemnité journalière pendant le temps où vous ne pouvez plus vous livrer à vos activités professionnelles ou privées et au maximum pendant 365 jours répartis sur deux ans à partir du 1^{er} jour de versement. Cette indemnité journalière est due à partir de 8^{ème} jour de l'arrêt constaté par un médecin.

. La garantie des frais médicaux :

Nous garantissons les frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation en complément des remboursements obtenus par le bénéficiaire ou ses ayants droits auprès des organismes de Sécurité Sociale, dans la limite des frais réels ainsi que des capitaux de l'option 1 ou 2 choisie.

A noter que le bordereau de souscription est individuel, soit un bordereau à remplir par adhérent. Souscription possible par courrier à l'adresse ci-dessous accompagné du règlement.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail : 4000681@agents.allianz.fr

Ou bien par téléphone : 00377 93 30 80 77

Bonne saison sportive
Cordialement
Guy BOSCAGLI

**ALLIANZ CABINET GUY &
OLIVIER BOSCAGLI**
Centre de Gestion FFAB
30 Boulevard Princesse Charlotte
98000 MC MONACO
Tél. 00377 93 30 80 77
Email : 4000681@agents.allianz.fr

BULLETIN INDIVIDUEL DE SOUSCRIPTION N°2
ASSURANCE COMPLEMENTAIRE
NON DIRIGEANT / ENSEIGNANT
(Adhésion facultative)

Nom du DOJO	N° club FFAB
Adresse	
Code postal : Ville :	
Mail du club ou du Président :	
Mail autre correspondant ou téléphone	

Garanties Accidents Corporels	OPTION 1	OPTION 2
Décès	25 000 €	50 000 €
Incapacité permanente	40 000 €	70 000 €
Indemnité journalière	15 € par jour	30 € par jour
Frais médicaux	3 500 €	5 000 €
Prime TTC annuelle	Option 1 = 71.29 €	Option 2 = 90.53 €

Nom – Prénom :	Montant du chèque
Adresse	Selon option choisie
Code postal : Ville :	
Téléphone : Mail :	
Numéro de l'option choisie : <input type="checkbox"/> Option 1 ou <input type="checkbox"/> Option 2	OPTION 1 = 71.29 €
	OPTION 2 = 90.53 €
Bénéficiaire en cas de décès : Les héritiers ou ayants droits (1)	

(1) Si le bénéficiaire en cas de décès est différent, merci de nous le préciser par courrier séparé

Merci d'adresser le bordereau d'adhésion accompagné du règlement :

FFAB

**244 Route de Brue Auriac – Les Allées
83149 BRAS**